



## **COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES**

Réunion du 24 avril 2014

Présents :

M. Jean-Claude GRAND  
Mme Cindy PECORARO  
M. Patrick BEAU  
M. Serge BERTHOUMIEU

Excusé :

M. Jacques MILLET

<b>RYTHMES SCOLAIRES</b>
--------------------------

Les nouveaux rythmes scolaires s'amorceront de la manière suivante :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredi : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 15h45
- le mercredi 8h30 - 11h30

Ces horaires ont été définis à la suite d'un conseil d'école et l'analyse d'un sondage effectué en ....., auprès des parents.

Il en résulte plusieurs problématiques, à savoir :

- trouver des intervenants pour 4 jours et pour une durée de 45 minutes,
- trouver un local pour effectuer ces Temps d'activités péri-éducatifs (T.A.P.),
- proposer une solution aux parents ne pouvant pas s'occuper de leur enfant les mercredis après-midi.

☞ A cela s'ajoute une contrainte financière (voir budget) dont il faut tenir compte.

A l'aide d'un ....., nous savons que nous pouvons solliciter des subventions auprès de services de l'état (DSDEN, DDCS), de la C.A.F., de la M.S.A., du Conseil général. Nous prévoyons également de prendre contact avec notre député : Linda GOURJADE.

Nous allons étudier également le fait de passer par la M.J.C., qui pourrait embaucher une personne ou faire appel à un animateur qui intervient déjà sur leur structure. Nous subventionnerions alors la M.J.C., ce qui assouplirait le temps d'embauche et amoindrirait son coût.

*🔔 embauche possible uniquement à partir de 24h00 hebdomadaire minimum.*

Nous allons aussi nous rapprocher de la Communauté des communes (CCSA) afin de connaître les intervenants et les fréquences de ces derniers sur la crèche « La Maison'née » et sur le centre de loisirs situé à la Base de loisirs « Les Etangs » dans le but d'une mutualisation. Ceci encore, réduirait les coûts d'embauche.

En ce qui concerne notre 2<sup>ème</sup> problématique, il est nécessaire de se procurer rapidement les informations relatives à la location de l'appartement situé dans l'enceinte de l'école, afin de rompre tout bail existant ; dans l'optique de récupérer cette habitation que nous pourrions aménager pour y faire ces T.A.P..

Enfin, pour la 3<sup>ème</sup> problématique, avant de proposer une solution, nous désirons connaître le nombre de parents concernés. Pour cela, nous allons concevoir un questionnaire qui leur sera destiné.

Nous leur préciserons que cette solution ne sera pas prise en charge par la Commune. La collectivité n'étant pas là pour palier au mode de garde du mercredi après-midi d'enfants scolarisés.

=====

Nos perspectives de travail se dirigent dans un premier temps, dans une prise de contact avec les communes voisines (ESCOUSSENS, MASSAGUEL, VERDALLE et VENES) afin d'aborder plusieurs points :

- savoir s'ils signent la pétition ou pas,
- savoir si les rythmes scolaires sont mis en place ou non,
- l'organisation mise en place,
- les contraintes rencontrées,
- le budget utilisé,
- connaître leurs intervenants, le type de contrat qu'ils ont et leurs créneaux et fréquence d'intervention,
- connaître le nombre d'enfants qu'ils ont par intervenant et qui décide de la composition des groupe,
- savoir s'ils seraient disposés à mutualiser l'utilisation d'un bus pour le ramassage des enfants dont les parents ne peuvent pas les récupérer et les rediriger vers la cantine du centre de loisirs de la Base des Etangs pour ensuite y passer l'après-midi.

Dans ce même temps, nous prévoyons de faire des devis pour l'appartement situé dans l'enceinte de l'école car il nécessite des travaux d'isolation important (se rapprocher de la commission Travaux).

Pour cela, nous aimerions privilégier les entreprises de la Communes. Nous pensions également à faire intervenir l'association des parents d'élèves et étudier le fait de demander un fonds de concours à la C.C.S.A.

#### CLASSE SUPPLEMENTAIRE

A ce jour, Mme LACOURT, Directrice de l'école de St AFFRIQUE à 80 inscriptions. Légalement, il faut atteindre le quota de 86 élèves pour obtenir une classe supplémentaire.

D'autre part, au vu de la situation budgétaire de notre commune, il est préférable de ne pas « aller à la pêche » aux enfants. La priorité est d'inscrire les enfants de la commune et de devoir refuser l'inscription de nouveaux enfants de communes extérieures (sauf dans le cas d'une fratrie).

#### DIVERS

Toujours dans l'optique de ne pas alourdir le budget mais aussi pour une qualité de travail et de prise en compte des enfants, il serait souhaitable, pour la cantine et la garderie du matin et du soir, de prendre en priorité sur ces temps-là, les enfants dont les parents travaillent et par conséquent de limiter la présence des enfants dont les parents sont disponibles.